



LA LIBRE PENSEE DIEPPOISE

FONDEE EN 1892

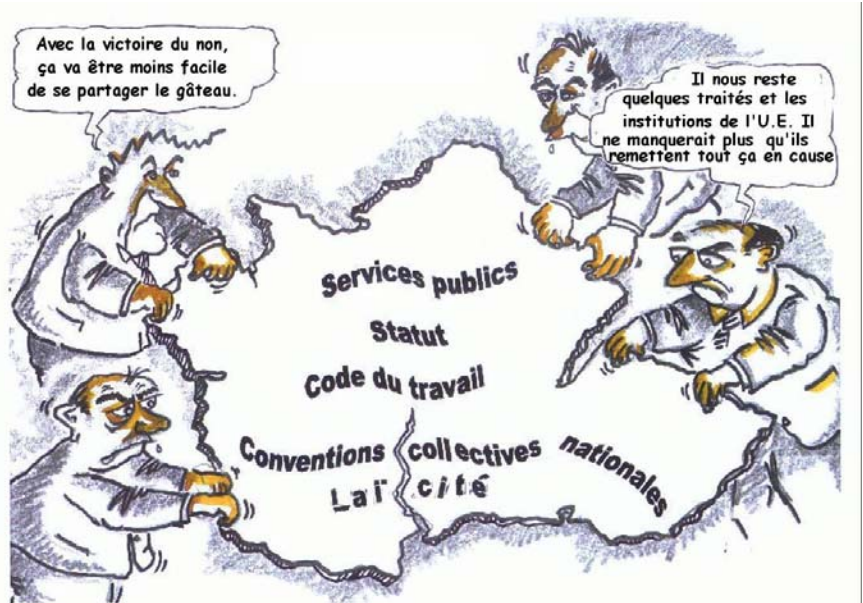
« Ni dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale »

Bulletin trimestriel Groupe Jean Puech Juin 2005 N° 5

Editorial

Victoire du NON : un rejet net et clair de l'Europe vaticane !

Les Dieppois comme une majorité de Français ont voté massivement et ont rejeté clairement la "Constitution" européenne. La Libre Pensée ne peut que se réjouir de cette leçon de démocratie donnée à tous les partisans du Oui. C'est un premier pas pour stopper l'entreprise de démolition de toutes les conquêtes sociales, pour défendre la laïcité institutionnelle garantie par la loi de 1905. Avec la destruction des services publics, avec la précarisation de millions de travailleurs, la "constitution" européenne ne pouvait qu'ouvrir la porte au développement des communautarismes. En faisant des Eglises des partenaires privilégiés, en préservant leurs privilèges exorbitants, le Traité constitutionnel ne pouvait que satisfaire le Vatican qui n'a pas renoncé à régenter les consciences, à rêver d'un retour au Saint Empire Romain Germanique, un temps où les papes marchaient sur les têtes couronnées.



- Réunion publique Petite salle de la Mairie 18 h Mardi 20 septembre avec Christian Eyschen Rédacteur en chef de la Raison. "Défense de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.
- Comité de liaison de l'Appel aux laïques : Meeting à Paris à la Mutualité le 1er octobre sous la présidence de Marc Blondel.
- Manifestation nationale pour le centenaire de la loi de 1905 à Paris le 10 décembre 2005.

Abonnez-vous à La Raison
Mensuel de la Libre Pensée



SOMMAIRE

- Victoire du NON au référendum

-Soutien à Marti Folio, artiste censuré p 3

-L'Eglise catholique et l'Union Européenne p 2

-Retour de délit de blasphème p 4

VICTOIRE DU NON A LA "CONSTITUTION"

Les partisans du Oui ont pourtant tout essayé : les mensonges éhontés, la débauche de documents de propagande, l'occupation des médias, la diabolisation des partisans du Non. Ils ont crié à la catastrophe, à l'isolement de la France. Rien n'y a fait. La nation française s'est réapproprié son histoire en rejetant des institutions supranationales qui, en vertu d'intérêts dit «supérieurs», voulaient la détruire en la ramenant aux frontières des provinces de l'Ancien Régime, au nom de «l'Europe des régions». C'est la France de 1793 qui, une nouvelle fois, s'est dressée contre Coblençe et les monarchies coalisées. Coblençe, c'est aujourd'hui Bruxelles et la coalition réactionnaire, c'est l'Union européenne.

A ceux qui ont professé, de manière pitoyable et hypocrite, que la France allait «être isolée» dans le concert européen, les héritiers de 1789 ont rappelé avec force que notre pays n'avait jamais craint de paraître «isolé» quand il ouvrait le chemin à l'émancipation universelle, tant en 1789, qu'en 1871, en 1905 et en 1944 quand il se soulevait de manière révolutionnaire pour sa libération.

Le refus de l'Europe vaticane, clérical.

La Fédération nationale de la Libre Pensée a engagé depuis des mois une campagne contre le Traité constitutionnel européen, son caractère profondément antidémocratique et antisocial, et l'arsenal de ses dispositions antilaïques (notamment les articles 9, 11, 52 et 70). Par diffusion de tracts, réunion publique, nombreux articles dans notre bulletin local, la Libre Pensée Dieppoise s'est inscrite pleinement dans ce combat pour condamner le caractère profondément antilaïque de cette pseudo constitution. Lors de la manifestation laïque internationale du 3 avril à Bruxelles, notre canarade Christian Eyschen rédacteur en chef de La Raison, déclarait : "*Comment ne pas constater que les Eglises,*

toutes les Eglises appellent à voter Oui, car cette "constitution" défend leurs privilèges antidémocratiques ? Comment ne pas constater que les patronats, tous les patronats appellent à voter Oui, car cette "constitution" défend leurs privilèges économiques ? (...) Venant d'un pays où les mots de révolution et de république ont un sens, je sais qu'une barricade, cela n'a que deux côtés. Pour sa part la Libre Pensée n'est ni neutre, ni agnostique en matière européenne. Elle a choisi son camp.

C'est NON à l'Europe clérical, vaticane et religieuse !

C'est NON à l'Europe de destruction des services publics !

C'est NON à l'Europe des totalitarismes et des oppresseurs !"

Il est certain que parmi les raisons qui ont amené les Français à voter NON, il y a la volonté de défense la loi de séparation des Eglises et de l'Etat dont nous fêtons le centenaire cette année. Il y a aussi la volonté de faire barrage à l'emprise des Eglises



sur les consciences, la colonisation des institutions par les partisans du cléricalisme et de l'obscurantisme. Boileau disait : "*Ce qui fait la force des prêtres, c'est la faiblesse des hommes*". On pourrait ajouter "et le manque de courage des hommes politiques". Nous en avons eu un triste exemple avec l'agonie et la mort du chef de l'Eglise catholique. Peu de voix en dehors de celles des Libres Penseurs se sont élevées pour protester contre les remises en cause de la laïcité institutionnelle, les dérapages des médias du service public parlant du "Saint Père", les représentants de l'Etat honorant "Sa Sainteté" de leur présence à la messe, les drapeaux en berne sur les édifices publics. Il nous faut rester vigilants car si la "constitution" européenne est mise au placard pour l'instant, les attaques contre la laïcité vont continuer.

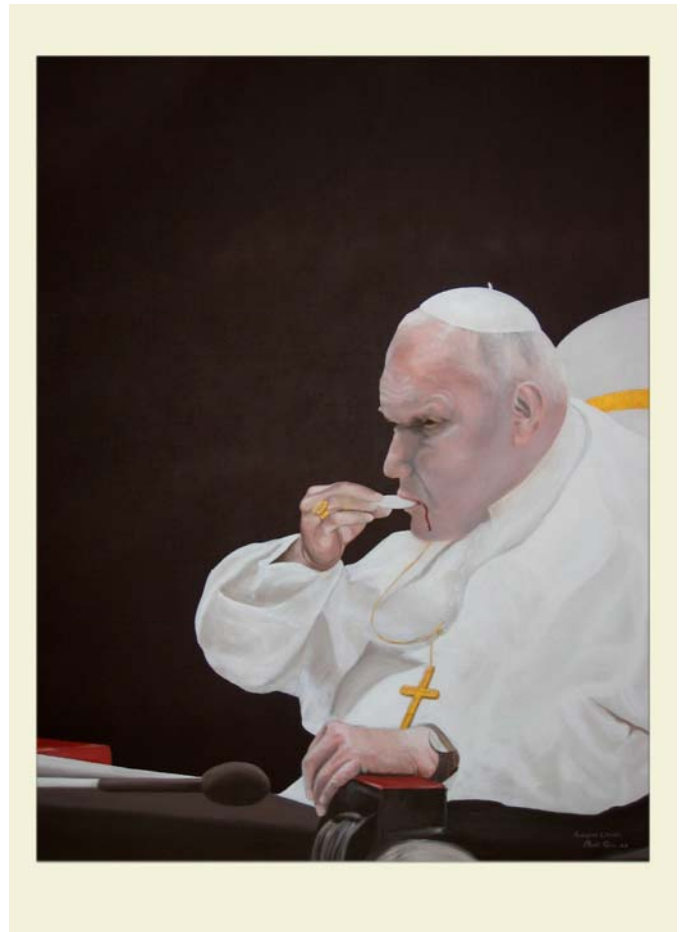
La bataille contre l'Europe des concordats et des religions officielles, pour une véritable séparation des Eglises et des Etats en Europe ne fait que commencer.

NON A LA CENSURE NON AU RETOUR DU DELIT DE BLASPHEME

Alors même que la Fédération Nationale de la Libre Pensée lançait début mai la campagne de signatures de l'Appel des 666 contre le retour du délit de blasphème et de l'ordre moral, Dieppe, cité de Richard Simon, père de l'exégèse biblique dont les livres furent brûlés sur ordre de Louis XIV à la demande de Bossuet, vient de connaître une nouvelle escalade dans le retour déguisé du délit de blasphème.

Notre député-maire (CNI) s'était déjà illustré à propos d'une Torah que possède le Fonds Ancien et Local où sont conservées les archives. Une personne de confession juive ayant protesté sur le fait que le document pourrait être consulté et touché par des femmes (Rappelons que les commentaires de la Bible juive (la Torah) disent : " Mieux vaut brûler la Torah que de la confier à une femme "...), le maire avait tout simplement décidé que la Torah ne serait plus consultable. Ce n'était qu'un début.

Lors de l'exposition " Miam / Art " qui s'est déroulée du 4 mars au 26 avril 2005 à la Maison Jacques Prévert (structure qui dépend largement de la municipalité), Marti Folio, artiste plasticien, présentait une œuvre : " Corpus Christi " représentant le pape Jean-Paul II croquant une hostie, un filet de sang coulant de sa bouche. Il avait créé cette œuvre alors que tous les médias, y compris ceux du service public étalaient à longueur de journée le



spectacle indécent de l'agonie du pape puis sa mort.

L'œuvre de M. Folio a réveillé quelques intégristes qui ont protesté, parfois de façon anonyme et agressive, auprès de la mairie de Dieppe.

Le Maire a aussitôt adressé un courrier au Conseil d'Administration de la MJP, dénonçant le côté provocateur de l'œuvre et appelant au respect des religions.

Le directeur de la MJP et le Président du Conseil d'Administration, décidaient alors de retirer l'œuvre de l'exposition, sans même en avertir l'artiste.

Le groupe Jean Puech de la Libre Pensée Dieppoise a donc pris l'initiative de rencontrer Marti Folio et nous avons proposé une lettre ouverte au Ministre de la Culture pour dénoncer la censure et le retour déguisé au délit de blasphème. Cette lettre est déjà signée par plus de cent trente artistes, écrivains, personnalités, élus ou simples citoyens attachés aux libertés d'expression et de création.



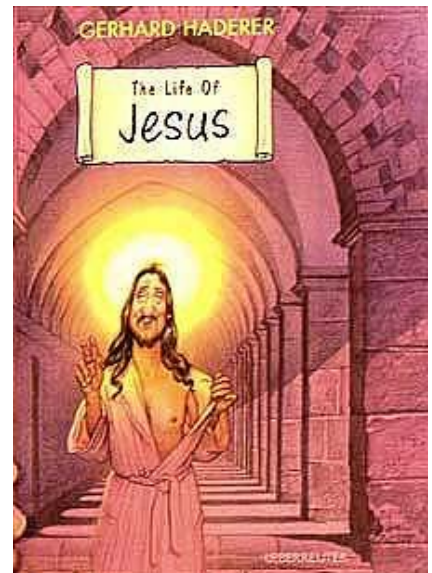
*"Vénérons l'Erreur, le Mensonge, l'Absurde"
Jossot 1906 L'Assiette au Beurre*

NON AU RETOUR DU DELIT DE BLASPHEME !



Publicité "Marithé François Girbaud, interprétant librement une œuvre du domaine public : la Cène de Léonard de Vinci, interdite d'affichage après le recours en justice de l'association "Croyances et Libertés", bras armé du retour à l'obscurantisme.

Rappelons que le délit de blasphème n'existe plus en France, sauf en Alsace-Moselle, terres concordataires où les lois allemandes de 1861 s'appliquent (3 ans de prison !). Cela n'empêche pas l'Eglise ou les nombreuses officines œuvrant pour elle, comme l'AGRIF, émanation du Front National, ou "Croyances et Libertés" de rêver d'un retour au bon vieux temps des autodafés, de l'Inquisition, des bûchers. Il y a eu l'interdiction de plusieurs affiches de film, la publicité interprétant la Cène, les réalisateurs des Guignols de Canal + sommés de s'excuser à propos d'une caricature du nouveau pape. Bientôt notre démocratie deviendra une théocratie. C'est d'ailleurs le cas dans plusieurs pays d'Europe. Un auteur de BD autrichien, Gerhard Haderer vient de connaître quelques mésaventures. Sa BD "La vie de Jésus", vendue à plus de 100000 exemplaires se veut une satire religieuse, un regard espiègle sur la vie de Jésus. Son éditeur l'ayant publié en Grèce où le délit de blasphème existe et les condamnations sont légions, Haderer a été condamné à six mois de prison par contumace. Un mandat d'arrêt européen (en vigueur depuis 2002, merci l'Union Européenne !) a été lancé contre lui ! Une formidable campagne de soutien s'est organisée, avec des pétitions de milliers d'artistes, écrivains. Haderer a gagné son procès en appel en avril dernier.



"La vie de Jésus" de Haderer

Mais l'Eglise orthodoxe n'a pas dit son dernier mot. C'est maintenant au tour d'un conservateur de musée d'être poursuivi pour avoir accroché une œuvre jugée obscène et blasphématoire aux yeux de nos inquisiteurs.

Assez de cléricisme !
Défendons les libertés d'expression et de création !
Non au retour du délit de blas-



Illustration extraite de "La vie de Jésus" de Haderer.